

INSTRUCTIONS
à l’électrice ou à l’électeur

Municipalité

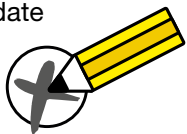
Date du scrutin

AnnéeMoisJour

VOTE PAR CORRESPONDANCE : suivre les étapes 1 à 5

ÉTAPE 1

Faire une marque dans le cercle de chaque bulletin de vote correspondant à la personne candidate de votre choix.



Déposer le ou les bulletins de vote, sans les plier, dans l’enveloppe n° 1 (enveloppe de vote secret).

- Cacheter l’enveloppe n° 1.
- Insérer l’enveloppe n° 1 dans l’enveloppe n° 2.

ÉTAPE 2

Joindre obligatoirement une photocopie de l’un des cinq documents d’identification suivants :

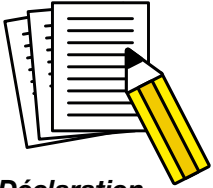
- Carte d’assurance maladie du Québec
- Permis de conduire ou permis probatoire du Québec délivré sur support plastique
- Passeport canadien
- Certificat de statut d’Indien
- Carte d’identité des Forces canadiennes

Si votre signature n’y figure pas, vous devrez joindre, **en plus**, une photocopie d’une autre pièce d’identité portant votre signature.

Insérer la photocopie dans l’enveloppe n° 2.

ÉTAPE 3

Remplir et signer le formulaire *Déclaration de l’électrice ou de l’électeur et de la personne qui porte assistance* ci-joint.



Insérer le formulaire *Déclaration de l’électrice ou de l’électeur et de la personne qui porte assistance* dans l’enveloppe n° 2.

ÉTAPE 4

Insérer les trois documents suivants dans l’enveloppe n° 2 :

- L’enveloppe n° 1, cachetée, contenant le ou les bulletins de vote ;
- La photocopie de l’un des cinq documents d’identification prévus à l’étape 2 ;
- Le formulaire *Déclaration de l’électrice ou de l’électeur et de la personne qui porte assistance*.

Municipalité
Adresse
Ville

Enveloppe n° 2

ÉTAPE 5

Transmettre l’enveloppe n° 2 de manière à ce que la municipalité la reçoive au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

AnnéeMoisJour

NOTES IMPORTANTES

Vos bulletins de vote seront annulés dans les situations suivantes :

- La photocopie de l’un des documents d’identification mentionné à l’étape 2 est manquante ;
- Le formulaire *Déclaration de l’électrice ou de l’électeur et de la personne qui lui porte assistance* n’est pas signé ;
- La signature figurant sur le formulaire *Déclaration de l’électrice ou de l’électeur et de la personne qui lui porte assistance* ne concorde pas avec celle sur la photocopie de la pièce d’identité ;
- La municipalité reçoit votre enveloppe après la date mentionnée au recto.

La photocopie de votre document d’identification sera détruite un mois après l’élection.

Vous devez vous adresser à la présidente ou au président d’élection si :

- Vous avez marqué ou détérioré un bulletin de vote par inadvertance et que vous souhaitez en recevoir un nouveau ;
- Vous n’avez pas reçu votre bulletin de vote quelques jours après votre demande.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D’ÉLECTION

Prénom

Nom

Numéro de téléphone

Poste

Adresse postale

Numéro et nom de voie

App.

Municipalité

Code postal